

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28/01/2020

Absents excusés : Eric JACQUEMIN

Absents non excusés : Emmanuel JACQUOT, Audrey LEVEXIER

I - FINANCES

Monsieur le Maire annonce le résultat d'exécution du budget primitif 2019 qui s'élève à 319 783,61 € et énumère les opérations d'investissement proposées par la commission des finances réunie le 24/01/2020. Pour celles-ci et au vu des éléments en possession à la date de la commission, un nouvel emprunt d'environ 420 000 € devrait être réalisé. Toutefois, les annuités resteraient stables par rapport aux annuités de l'année 2018.

Il n'est pas proposé d'augmentation de la fiscalité des ménages.

II- AVANCEE SUR DOSSIERS EN COURS

Aménagement de cinq espaces en centre bourg

Les marchés de travaux aux entreprises ont été lancés :

- le 16/12/19 pour une remise des offres le 5 février 2020.

Lors de la visite obligatoire du chantier, six entreprises se sont présentées.

En ce qui concerne la réhabilitation de la chapelle castrale, le marché de travaux a été attribué à l'entreprise DEMARS à Marcilly-le-Chatel pour un montant HT avec option de 230 849,79 €.

La première réunion de démarrage des travaux avec le maître d'œuvre et l'entreprise a eu lieu le 11 février 2020.

Logements séniors

La première réunion de préparation du chantier avec l'architecte et l'Office Public de l'Habitat a eu lieu le 9 janvier 2020.

La durée du chantier est fixée à 12 mois.

Démolition du bâtiment place des remparts

Une fois le désamiantage réalisé, la démolition s'effectuera simultanément avec celle prévue pour les logements séniors.

Renforcement électrique

Pour les projets en cours place des remparts (logements séniors, maison des savoirs-faire, atelier communal), un renforcement électrique devra être réalisé sur 2020. Le coût estimatif à la charge de la commune s'élève à 11 185 €.

III – INTERCOMMUNALITE

-Approbation du nouveau nom de la Communauté de Communes

Suite à la fusion des 4 Communautés de Communes de Jura Sud, d'Orgelet, du Pays des Lacs et de la Petite Montagne, le conseil municipal, après avoir procédé au vote, n'approuve le nom de la nouvelle communauté de communes « Terre d'Emeraude » retenu par le 1^{er} conseil communautaire.

-Mise à disposition des locaux 3 place de la Charité à la Communauté de Communes

Le conseil municipal décide de conclure une convention avec la Communauté de Communes pour la mise à disposition des locaux, 3 place de la Charité accueillant le tiers-lieu.

IV – PERSONNEL

Suite à la demande de disponibilité de Madame Corinne HUBERT, un recrutement a été lancé pour son remplacement. Sur les candidatures reçues, c'est Madame Aurélia LE BEC qui a été retenue pour occuper le poste d'adjoint administratif.

V – URBANISME

-Instruction des autorisations d'urbanisme

Suite à la fusion des intercommunalités, les services de l'Etat ne pourront plus instruire dès le 1^{er} janvier 2021, les autorisations d'urbanisme de la commune.

En effet, le code de l'urbanisme réserve la mise à disposition des services de l'Etat aux communes compétentes de moins de 10 000 habitants appartenant à un EPCI regroupant moins de 10 000 habitants. Au-delà de ce seuil, les EPCI doivent avoir leur propre service instructeur.

Une convention de transition entre l'Etat et la Commune est possible pour une durée d'un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020.

Aussi, la commune décide de passer une convention de transition avec les services de l'Etat pour l'instruction des autorisations d'urbanisme pour l'année 2020.

-Compte-rendu des décisions sur les déclarations d'intention d'aliéner

Aucune préemption sur les ventes suivantes :

Vente maison ARPINO rue Fontaine du Frêne à M. et Mme SEN Alper

Vente maison JOURDAIN rue de la Poyat à M.et Mme BELTRUTTI Michel

Vente maison MICHAUD route de Lons à M. et Mme TUFEKCI Mehmet

VI– QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

- Fleurissement : maintien de la catégorie « 2^{ème} fleur » par le jury régional
- Nouveau commerce de toilettage de chien, rue des Arcades
- Fermeture de commerce d'évènementiel, place de la Fontaine
- Manifestation « Vision d'artistes » organisée le 06/06/2020

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève la séance à 21 heures 45.